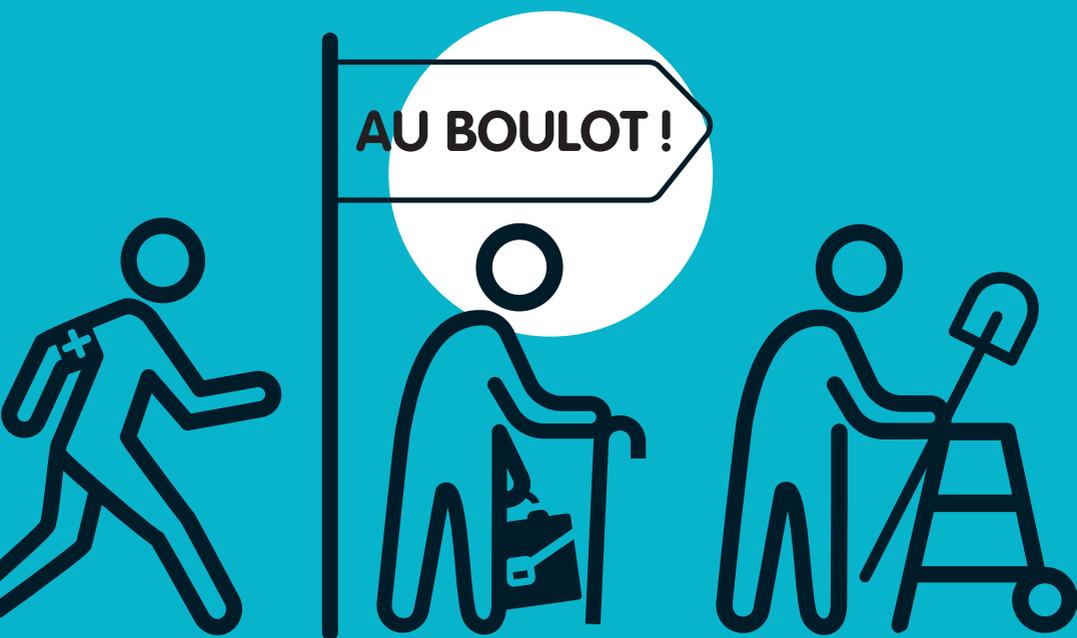




RETRAITES

CONTRE-PROJET

de la France insoumise
pour des jours heureux



AVANT-PROPOS : ils veulent tout casser

.....

Sous couvert de simplification, le gouvernement veut imposer une grande régression à notre système de retraites. Les dernières annonces du Premier ministre sont claires : cette réforme aura pour conséquences une baisse des pensions par rapport au système actuel et un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite. **La vie des gens sera la variable d'ajustement.** La majorité des Français-e-s l'a très bien compris ! Et la communication orwellienne de la macronie n'y change rien. Même sur le nombre de régimes spéciaux, le gouvernement a menti. Le chiffre de 42 ne reflète aucune réalité. Selon le ministère de la Santé et le Conseil d'orientation des retraites, il y en aurait deux fois moins. Le rejet du projet est massif, particulièrement chez les jeunes et les actif-ve-s. **Tout le monde est concerné et tout le monde sera perdant. Cela commence par le recul de l'âge de départ.** Contrairement à l'information selon laquelle la réforme ne concernerait que les Français-e-s né-e-s à partir de 1975, l'instauration de l'âge pivot à 64 ans en 2027 concerne bien les Français-e-s né-e-s dès 1959. Quant aux grèves et manifestations, elles se révèlent chaque jour de plus grande ampleur. Les député-e-s de la France insoumise participent activement à ce mouvement qui doit aboutir au retrait du projet de retraites par points.

Notre refus repose sur un choix de société. Nous refusons leur logique libérale et destructrice.

Le gouvernement est englué dans sa sacro-sainte doctrine de la réduction des dépenses publiques. Aveuglé par son libéralisme débridé, il est incapable de sortir d'une vision productiviste et consumériste de l'économie. Embourbé dans un logiciel individualiste, il introduit la logique du seul contre tous. Nous lui opposons la solidarité, le progrès humain, le partage des richesses et des temps de la vie. Transformer l'accès à la retraite en tombola hasardeuse n'est pas une fatalité. Encore faut-il empêcher les vautours de la finance, comme le fond de pension états-unien Blackrock, de dicter à l'État le chemin vers la retraite par capitalisation.

Nous assumons que travailler moins longtemps et assurer le niveau de vie des retraité-e-s est un objectif politique aussi nécessaire que possible. Notre système de Sécurité sociale a permis à la France d'être l'exception où nos aîné-e-s n'ont plus à travailler et sont sortis de la misère. **Face à l'offensive macroniste, nous voulons reprendre le flambeau des fondateurs de la Sécurité sociale. C'est pourquoi nous avons élaboré ce projet ambitieux.**

Le départ dès 60 ans, aucune retraite inférieure au seuil de pauvreté et inférieure au SMIC pour une carrière complète, une extension de la reconnaissance de la pénibilité, l'intégration des trimestres au RSA dans le calcul de la retraite, ou encore la suppression de la double peine de la décote, sont autant de droits que nous défendons avec des solutions de financement.

Notre contribution est un pied de nez au "There Is No Alternative" importé de l'Angleterre de Thatcher. Elle vient en appui de la lutte sociale. Elle est une contribution pour ouvrir l'espoir. Le gouvernement doit retirer son projet !

Il ne correspond en rien au modèle social français. Dans les pays où il a été appliqué, c'est un fiasco. Un autre chemin est possible. Non, travailler plus longtemps n'est pas l'unique solution pour préserver notre système de retraites par répartition. Nous en donnons la preuve.

Ce que le gouvernement souhaite imposer	Ce que nous proposons
Âge légal de 62 ans inopérant car décote jusqu'à un âge dit « d'équilibre ».	Âge légal à 60 ans à taux plein pour une carrière complète.
Mise en place d'un âge pivot - modifiable - par l'instauration d'une décote si l'on part plus tôt (64 ans pour toute personne qui prend sa retraite dès 2027, puis toujours plus tard par la suite).	Annuités ramenées à 40 ans.
Reconnaissance de la pénibilité permettant de partir éventuellement à taux plein à 62 ans.	Reconnaissance de la pénibilité étendue, selon des critères établis par les syndicats. Chaque trimestre dans un métier pénible donnera des droits à partir plus tôt, sans limitation.
Rupture historique : plafonnement de la part des retraites à 14% du PIB.	Part des richesses consacrée aux retraites permettant de partir dès 60 ans avec un niveau de vie assuré et prévisible.
Incitation à la capitalisation des hauts revenus.	Consolidation du système par répartition basé sur la solidarité entre générations.

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE :
La Sécurité sociale, notre bien commun 6

DEUXIÈME PARTIE :
Décryptage de la réforme Macron-Delevoye10

Plafonner la part des richesses consacrée aux retraites :
 une rupture historique..... 11
 Le système par points : un pilotage arbitraire 13
 Travailler plus longtemps : la mauvaise idée 13
 Une mesure inégalitaire 14
 Une réforme profondément antiécologique..... 15
 Les femmes, grandes perdantes 16
 Les fonctionnaires lourdement impacté-e-s 17
 L'Universalité : le bel alibi ! 17
 Le cas des cadres : l'encouragement à passer à la capitalisation ...18

TROISIÈME PARTIE :
Le projet de la France insoumise 20

Nos retraites ou le droit au temps libéré 21

L'âge de départ, pour nous, c'est 60 ans 22
 Accorder une pension à taux plein pour 40 annuités 23
 Calculer les droits sur les 10 meilleures années dans le privé avec un taux de remplacement moyen de 75%..... 23
 Personne ne doit vivre en dessous du seuil de pauvreté 24
 Accorder une retraite au niveau du SMIC pour une carrière complète au SMIC..... 24

Refuser la précarité généralisée et accorder de nouveaux droits..... 25

Métier pénible, départ précoce ! 25
 Intégrer les trimestres au RSA dans la retraite..... 26
 Supprimer la décote, qui pénalise largement les femmes... 26
 Les majorations pour enfants à égalité 27
 Une indexation juste : les salaires sur les salaires, les retraites sur les prix ! 27
 Gestion démocratique plutôt que pilotage automatique ! 28
 L'impératif écologique, un atout..... 29

Financer nos retraites 31

Mobiliser les réserves immédiates 31
 Partager les richesses..... 32
 Cotiser plus et cotiser mieux..... 33

CONCLUSION :
Les mauvais jours finiront 35

Glossaire 38



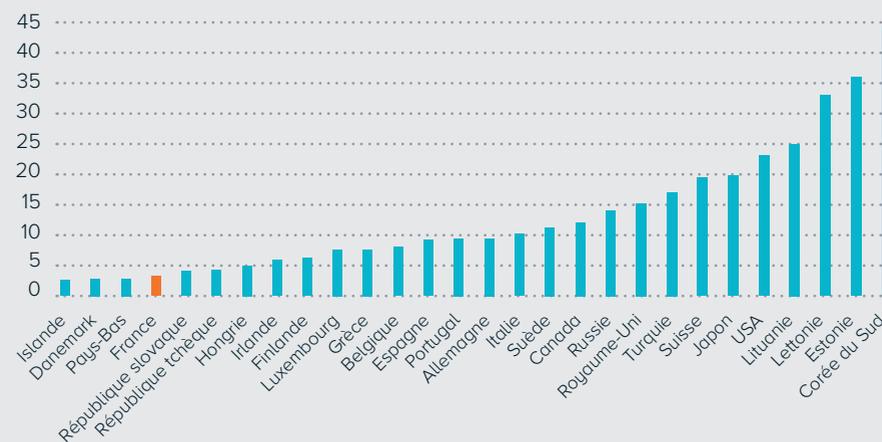
PREMIÈRE PARTIE :

La Sécurité sociale, notre bien commun

À partir de 1945, dans une France ruinée et détruite, le ministre Ambroise Croizat invente la Sécurité sociale pour toutes et tous. Son projet initial est simple : protéger la population contre les risques de la vie, en mettant en partage une caisse commune, financée et gérée par les travailleurs. Chacune, chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. **Dans ce projet, les retraites jouent un rôle essentiel, car elles protègent celles et ceux qui ont déjà contribué à l'effort collectif pendant des décennies.** Elles permettent d'envisager une autre étape de la vie, après la formation initiale et l'emploi, durant laquelle on peut se consacrer aux autres, par des engagements familiaux ou associatifs.

C'est une réussite. Alors que la majorité des seniors vivaient dans la misère en 1950, le système français de retraite par répartition a réduit drastiquement le nombre de retraités pauvres. Entre 1970 à aujourd'hui, il-elle-s sont passé-e-s de 30% à 10%. **C'est toujours trop, mais la France est l'un des pays du monde avec le plus faible taux de pauvreté chez les retraité-e-s.**

Pauvreté des + de 66 ans (OCDE), en pourcentage



Source : OCDE

Pour cela, la part de la richesse nationale distribuée aux retraité-e-s a régulièrement augmenté, à mesure que le nombre de retraité-e-s dans la population s'est accru. Sans difficulté, puisque **la productivité progresse** : un-e travailleur-se français-e produit en moyenne 3 fois plus aujourd'hui qu'il y a 50 ans. **On peut financer plus de retraites avec autant de travailleurs.**

L'enjeu est de savoir où placer le curseur. Depuis trente ans, la part du PIB consacrée aux retraites a doublé, passant de 7% à 14%. Rien n'empêche de continuer à consolider ainsi le système, en ajoutant quelques points de PIB. D'autant plus que les retraité-e-s représentent déjà plus de 20% de la population. Ils reçoivent donc moins que leur proportion dans le pays.

Jusqu'en 1986, les gouvernements successifs ont tenté d'améliorer le niveau des retraites et d'avancer l'âge de départ, afin de redistribuer les fruits du progrès technique et de l'enrichissement de quelques-uns. Mais depuis, leurs successeurs néolibéraux n'ont cessé de détricoter le système de retraite. Pourquoi ? Afin de financer les cadeaux fiscaux aux actionnaires ou aux fonds de pension. Tou-te-s les retraité-e-s pauvres peuvent remercier Balladur, dont la réforme de 1993 a diminué le salaire à partir duquel est calculée la pension (les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années) et a indexé les salaires pris en compte dans le calcul de la retraite sur les prix (qui progressent moins vite que les salaires). Ils auront aussi une pensée pour Raffarin, qui a ajouté deux ans et demi de cotisation pour les fonctionnaires avant d'avoir le droit à leur pension. Puis pour Sarkozy, qui a appliqué la même réforme aux régimes spécifiques du service public ou aux professions régulées, comme les clercs de notaire. Ou pour Woerth, qui a repoussé l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans. Avant que Touraine n'allonge encore les durées de cotisation, d'un trimestre tous les trois ans. **La pauvreté des retraité-e-s est un choix politique.**

Notre système de retraites distribue plus de 300 milliards d'euros. Certains groupes financiers, comme Blackrock, tentent de mettre la main sur ce pactole. Certain-e-s expert-e-s aux ordres, dans les médias, tentent d'affoler la population. Certains médiocrates, mauvais connaisseurs du sujet, avalisent la propagande du gouvernement. Ce dernier, quant à lui, entend casser toute solidarité et organiser une société du chacun pour soi. **Notre projet montre qu'il est possible de consolider notre système par répartition, d'abaisser l'âge de départ à la retraite et d'améliorer les pensions des plus précaires.**



DEUXIÈME PARTIE : Décryptage de la réforme Macron-Delevoye

Derrière l’emballage de la création d’un régime unique, le projet du gouvernement est une rupture historique. Jusqu’à présent, à mesure que la part des seniors dans la population française montait, on augmentait la part des richesses produites consacrée aux retraites. Ici, l’objectif est de contenir les dépenses. C’est un système dit « à cotisations définies ». La variable d’ajustement sera le niveau des pensions ou l’âge de départ par l’instauration d’un « âge pivot » (ou âge d’équilibre, voir le glossaire). Le gouvernement prétend « sauver » le système par répartition mais le réduit en fait à un filet de sécurité minimal et indigent qui encourage à la capitalisation et au chacun pour soi.

LA RUPTURE : PLAFONNER LA PART DES RICHESSES CONSACRÉE AUX RETRAITES

Le gouvernement a confirmé qu’il considérerait la part actuelle des richesses consacrée aux retraites (14% du PIB) comme un plafond. Il fait donc du maintien du niveau de dépenses un objectif central. Les projections démographiques indiquent pourtant que la part des seniors dans la population va continuer à augmenter. La part des richesses à se partager restera la même.

Autrement dit, alors qu’il y aura de plus en plus de personnes à table, le gâteau restera le même.

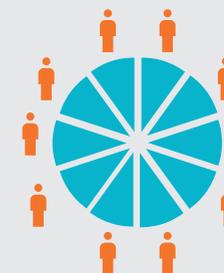
Toujours plus nombreux à partager le même gâteau !

Comparativement au système actuel, il faudra se partager à toujours plus le même gâteau !
Tout le monde y perdra.

Avant Macron



Après Macron

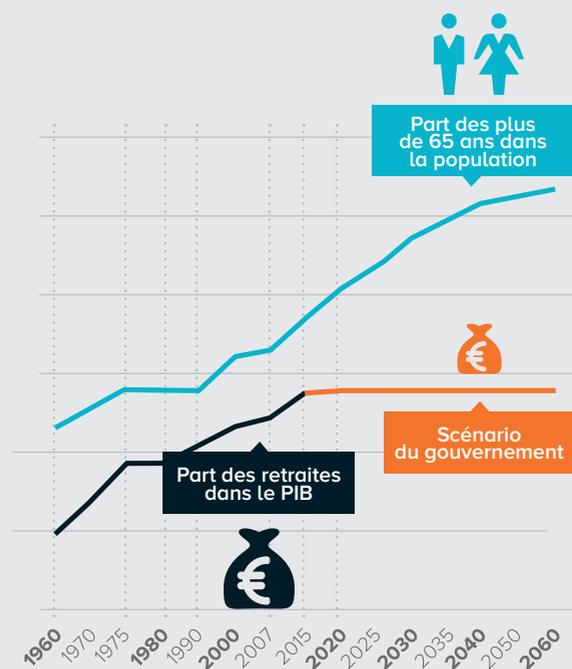


Il sera donc nécessaire d'adapter la « part » distribuée à chacun et c'est précisément ce que permet le pilotage d'un système par points : à âge égal, comparativement au système actuel, les pensions vont diminuer et il faudra travailler toujours plus longtemps.

Le gouvernement prétend que si le PIB augmente, la part actuelle consacrée aux retraites permettra d'absorber les futur-e-s retraité-e-s. Il est pourtant clair que si la part des seniors dans la population augmente, sans que la part du PIB consacrée aux retraites ne suive la trajectoire, il ne sera pas possible de maintenir le niveau de vie des seniors. La véritable garantie, c'est le taux de remplacement (le pourcentage du dernier salaire que l'on conserve à la retraite). Il est impossible de garantir le niveau de vie avec ce système sans avouer qu'il faudra travailler toujours plus longtemps.

Évolution du nombre de seniors et part des retraites dans le PIB

Source : collectif Nos retraites, reformedesretraites.fr
Données INSEE - Conseil d'orientation des retraites



LE SYSTÈME PAR POINTS : UN PILOTAGE ARBITRAIRE

Pourquoi mettre en place un système par points ? Pour en faire un outil de pilotage automatique des pensions. Conjugué à l'objectif de contenir la part des richesses consacrée aux retraites, le système par points permet de « calibrer » la part distribuée à chacun-e en fonction du nombre de personnes à servir. Si l'espérance de vie d'une génération augmente, le système par points permet de réduire cette part en baissant le niveau des pensions, par exemple par la décote jusqu'à l'atteinte d'un « âge pivot ».

Le gouvernement affirme que chaque euro cotisé vaudra, pour tout le monde, un même nombre de points, mais on ignore complètement ce que vaudra un point lors du versement de la pension ! **C'est une retraite tombola dont on connaît le prix d'achat mais pas le lot obtenu !** La règle d'or, qui voudrait que la valeur du point ne baisse pas, n'apporte aucune garantie sur le maintien du niveau de vie : ce que le gouvernement garantit par la valeur du point, il peut le reprendre par le décalage de l'âge pivot ou en changeant la loi !

On sait par exemple que l'espérance de vie d'une génération conditionnera la valeur du point. Pour le dire crûment, si vous ne voulez pas travailler plus longtemps pour atteindre un certain niveau de pension, vous aurez intérêt à ce que l'on meure plus vite au sein de votre génération !

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS : LA MAUVAISE IDÉE

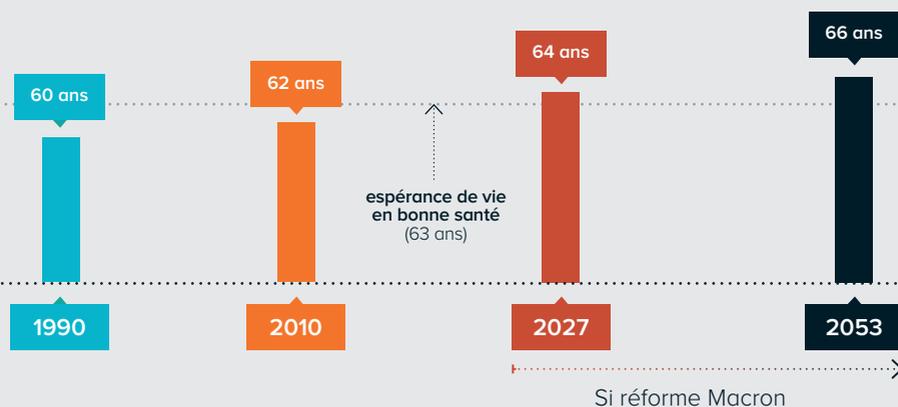
Le gouvernement affirme ne pas toucher à l'âge légal de départ, maintenu à 62 ans. Mais il le dissout concrètement. **Il « incite » les Français-e-s à travailler plus longtemps par l'instauration de l'âge pivot.** Vous pourrez toujours partir en retraite à l'âge légal de 62 ans mais avec une décote (voir le glossaire) d'autant plus importante que vous serez éloigné-e de l'âge pivot. Cela commence à 64 ans pour les départs en retraite dès 2027 mais il se décalera toujours davantage à mesure que l'espérance de vie ou que la part des seniors dans la population augmenteront. À titre d'exemple, l'âge d'équilibre indiqué dans le rapport Delevoye pour la génération née en 1990 est de 66,5 ans. Lors des annonces d'Edouard Philippe le 11 décembre 2019, il a beaucoup été répété que la réforme ne concernait que les Français-e-s né-e-s à partir de 1975. C'est faux ! En disant que celles et ceux qui partiraient à la retraite à partir de 2027 connaîtraient un âge d'équilibre à 64 ans, Edouard Philippe embarque dans sa réforme la génération 1959.

UNE MESURE INÉGALITAIRE

Le choix offert par le gouvernement se résume donc en peu de mots : travailler toujours plus longtemps ou avoir une mauvaise pension.

L'idée selon laquelle le régime universel qui fait partir tout le monde de la même ligne de départ pour cumuler des points dans sa besace serait « plus juste » et égalitaire est absurde et ne tient aucun compte des écarts d'espérance de vie : 6 ans entre un cadre et un ouvrier, 13 ans entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres. Les plus pauvres travailleront et cotiseront donc plus longtemps en proportion de leur espérance de vie pour moins profiter de la retraite. L'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans. La réforme de Macron offre donc pour seule perspective de travailler au-delà de l'espérance de vie en bonne santé.

Âge de départ à la retraite à taux plein pour une carrière commencée à 20 ans



Régulièrement, on entend les défenseurs de la réforme par points expliquer que « parce que l'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps », **sans tenir compte du fait que c'est notamment à mesure que le temps de travail dans la vie a reculé que l'espérance de vie a augmenté.** Surtout, ils ne tiennent pas compte de la hausse de la productivité ni de la question centrale de la répartition des richesses produites. Travailler plus longtemps dans un contexte de pénurie d'emplois pérennes, c'est aggraver le chômage.

Aujourd'hui, 40% des 50-62 ans sont au chômage : les personnes de plus de 50 ans qui perdent leur emploi connaissent d'importantes difficultés pour en retrouver un. Parmi les plus de 60 ans, 360 000 personnes sont au chômage. Autant de personnes qui devraient pouvoir partir en retraite.

Sous prétexte d'économies réalisées dans les caisses de retraites, ce sont les caisses de l'assurance-chômage et des minimas sociaux qui seront sollicitées. Mais surtout, dans un contexte d'urgence climatique, il est temps de repenser la place du travail dans nos sociétés et de s'interroger : à quoi bon travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce dont nous avons réellement besoin ?

UNE RÉFORME PROFONDÉMENT ANTIÉCOLOGIQUE

Le système par points mime la capitalisation qu'il encourage en individualisant tout le système des retraites. Il revient sur la logique de solidarité et d'entraide qui est essentielle dans un contexte d'urgence écologique, et démontre ainsi l'étendue de cet impensé dans les rangs du gouvernement. En effet, c'est un système dans lequel il n'y a pas de mesures correctives pour lutter contre les inégalités et qui organise la sécession des riches vers la capitalisation.

Cette réforme reste bloquée dans la logique productiviste. À l'évidence, nous devons absolument questionner notre rapport à la croissance et au travail. « Produire plus, pour consommer plus, pour produire plus, pour consommer plus » est une trajectoire qui mène dans le mur. La réforme du gouvernement poursuit cette logique infernale.

LES FEMMES, GRANDES PERDANTES

Les femmes gagnent en moyenne 25,7% de moins que les hommes. Elles constituent les gros bataillons des employé-e-s à temps partiel (80%). Leur carrière est plus souvent incomplète en raison de l'arrivée des enfants, dont les conséquences professionnelles pèsent avant tout sur elles.

Des carrières précaires, des pensions de misère

Les femmes font donc partie des populations aux bas salaires et aux carrières les plus hachées. Aujourd'hui, dans le secteur privé, ce sont les 25 meilleures années qui sont prises en compte, ce qui permet d'atténuer, même de façon insuffisante, l'impact des périodes plus précaires. En prenant en compte l'ensemble de la carrière, le calcul basé sur la règle « un euro cotisé = un point » diminuera les pensions des femmes dans leur majorité. Le gouvernement communique beaucoup sur « une pension minimum de 1 000 € » mais il s'agit d'un minimum pour une carrière complète ! Un pur effet d'affichage qui additionne la retraite de base et la retraite complémentaire. D'autant plus que le minimum vieillesse atteindra déjà 903 € au 1^{er} janvier 2020. Avec la réforme Macron, les carrières précaires seront toujours pénalisées. Or, 87% des embauches se font en CDD dont un tiers pour une seule journée de travail !

Une réforme en rien féministe

Les mesures de compensation ne rassurent pas. En effet, c'est une logique familialiste qui préside. Les coups de pouce seront donnés aux femmes en couple ou à celles qui ont des enfants.

Aujourd'hui les parents perçoivent une majoration de leurs retraites de 10% à la naissance du 3^e enfant. Le gouvernement prévoit que cette majoration soit de 5% dès le premier enfant, mais... qu'elle soit affectée soit à la pension du père, soit à la pension de la mère, à la discrétion du couple. Compte-tenu des inégalités salariales, ceux-ci auront tout intérêt à attribuer cette majoration à la pension du père.

Enfin, le gouvernement veut repousser de sept années l'âge auquel les pensions de réversion pourront être versées au conjoint survivant et à condition que les bénéficiaires soient à la retraite. Or, avec l'instauration de l'âge pivot, il faudra partir au-delà de 62 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. 90% des bénéficiaires des pensions de réversion sont des femmes. Parmi les bénéficiaires de réversion ne percevant aucune autre pension, 96% sont des femmes. Plus de 80 000 personnes seront touchées dès la mise en place de cette réforme.

Au final, ce projet n'est en rien féministe. Au contraire, il aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes.

LES FONCTIONNAIRES LOURDEMENT IMPACTÉS

Les traitements perçus par les fonctionnaires français-e-s font partie des plus faibles dans l'ensemble des pays développés. C'est particulièrement vrai pour les enseignant-e-s : en milieu de carrière, il-elle-s gagnent 22% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE. Leur pension est calculée sur les 6 derniers mois de carrière, soit le moment où leur traitement est le plus élevé. Ce calcul permet de maintenir le niveau de vie des fonctionnaires. Avec des rémunérations aussi basses, il est inconcevable d'en modifier les règles à leur détriment. Ce n'est qu'après une hausse massive de leur rémunération qu'un passage aux 10 meilleures années pourrait être envisagé. Ce n'est pas le choix du gouvernement, qui leur attribue des miettes mais remet à plus tard la réelle revalorisation de leur traitement.

L'UNIVERSALITÉ : LE BEL ALIBI !

Qui peut croire que le gouvernement qui s'est employé dès son arrivée au pouvoir à casser la règle commune qu'est le Code du travail au profit de la négociation entreprise par entreprise soit soucieux d'universalité ? **La réforme par points va en fait procéder à la création d'autant de régimes spéciaux qu'il y aura de générations !**

Sous couvert de créer un régime unique, le gouvernement d'Edouard Philippe consacre la fin du caractère solidaire de notre système de retraites. **La mise en place d'un système voulant qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits signifie l'absence de correctifs contre les inégalités.**

Les personnes aux carrières hachées, avec des périodes de maladie, de maternité, ou de chômage subi cotiseront moins et disposeront donc de moins de points. Leur retraite en sera diminuée sans qu'aucun mécanisme de solidarité ne vienne corriger cette situation.

La suppression des régimes spéciaux, qui représentent moins de 3% de la population active, telle que prévue par le gouvernement n'est qu'une diversion. Il fait le pari que la jalousie des Français-e-s entre eux serait supérieure à l'aspiration générale à partir en retraite à un âge décent avec une pension digne. **La réforme par points accentue les inégalités dans la vie active et les prolonge dans la retraite.**

LE CAS DES CADRES : L'ENCOURAGEMENT À PASSER À LA CAPITALISATION

L'objectif réel de la réforme de Macron est d'ouvrir la voie aux fonds de pension et aux retraites privées. Les hauts cadres sont encouragés à faire sécession de la retraite commune de la Sécurité sociale. En effet, au-delà de 10 131 € par mois - contre 27 016 € actuellement - la cotisation tombe de 28% à 2,8% et n'ouvre plus aucun droit. Pour garantir leur niveau de revenu, ces personnes seront donc obligées de cotiser à des fonds de pension. Cette retraite privée sera payée par tous les Français-e-s, par leurs impôts. Car l'abaissement de cette cotisation va représenter un manque à gagner de 7 milliards d'euros - dont 4,3 milliards d'euros pour la part patronale - qu'il faudra compenser. **L'affaire a été préparée de longue main.** Dans la loi PACTE, adoptée en 2018, le gouvernement a encouragé fiscalement les retraites par capitalisation. C'est encore 1,1 milliard d'euros de baisses d'impôts à faire payer à tous les contribuables.

Tout le monde paiera pour eux ! Les hauts revenus y sont incités comme les Français-e-s qui auraient les moyens d'épargner et ne voudraient pas travailler jusqu'à l'âge pivot. De plus en plus de personnes cotiseront sans être mieux couvertes par le système de retraite par répartition. Elles seront dirigées vers des systèmes assurantiels privés qui fonctionnent par capitalisation. **Vient l'ère du chacun pour soi en lieu et place de la solidarité entre générations.** C'est une rupture avec la philosophie d'une Sécurité sociale universelle. En faisant croire à une mesure de solidarité le gouvernement prépare en réalité la sécession des hauts revenus avec le système solidaire.

.....

Mêmes né-e-s avant 1975, nous sommes tou-te-s concerné-e-s par la réforme que prévoit le gouvernement. Et nous en sortirons tou-te-s perdant-e-s. Au final, ce nouveau système ne fera des heureux que parmi les banquiers et les assureurs, par exemple de la société BlackRock. Pas étonnant qu'ils s'en réjouissent et que les publicités pour des retraites par capitalisation se multiplient à grande vitesse.

Le haut-commissaire Delevoye avait oublié de déclarer ses liens avec le monde de l'assurance mais le monde de l'assurance n'a pas oublié de dire son enthousiasme à l'idée que s'applique en France un système de retraites par points !

.....



TROISIÈME PARTIE : Le projet de la France insoumise

NOS RETRAITES OU LE DROIT AU TEMPS LIBÉRÉ

Quelle idée se fait un grand pays comme la France de ce que doit être la vie de ses seniors ?

La France insoumise fixe le cap : mettre les retraité·e·s en Sécurité sociale. Leur permettre de partir à la retraite à un âge décent, où l'on n'est pas cassé par le travail ou la maladie, et surtout avec un niveau de pension digne. La retraite est un nouvel âge de la vie, celui du temps libéré pour toutes et tous.

C'est la question clé, depuis le XIX^e siècle : la libération du travail. La fin du travail des enfants, le recul à 12 ans, puis 14 ans, puis 16 ans, de leur entrée à la mine ou à l'usine, c'est un combat sur le temps de travail. Le dimanche chômé, puis le « samedi anglais », comme on l'a appelé, c'est un combat sur le temps de travail. Le congé maternité, les congés payés, c'est un combat sur le temps de travail. La loi des « huit heures » - huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de loisir - c'est un combat sur le temps de travail. Les heures de formation ou de délégation, c'est un combat sur le temps de travail. Et bien sûr, les retraites, c'est un combat sur le temps de travail. **C'est notre combat à toutes et tous !**

Le recul du temps de travail dans la vie, voilà le progrès véritable. À quoi bon travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce dont nous avons besoin ? La productivité a augmenté au point qu'un·e salarié·e français·e produit trois fois plus aujourd'hui que dans les années 1970. Plus de 8 points de PIB (soit près de 200 milliards d'euros par an) sont passés des poches du travail à celles du capital. Et que nous proposent les tenants du libéralisme et de la casse sociale ? Le retour du travail le dimanche, la facilitation du travail de nuit après 21 heures et le recul de l'âge de départ à la retraite !

Pour penser les retraites, nous réaffirmons la nécessité de repenser le travail, d'en réduire la durée, qu'il soit mieux rémunéré et qu'il assure la dignité des personnes.

Nous assumons également de penser la retraite comme un temps de l'émancipation individuelle et collective. Repos, recherche intellectuelle, voyages, engagement associatif, vie amicale et familiale, garde des enfants : **la retraite est un nouvel âge de la vie durant lequel nous pouvons nous investir autrement pour soi, ses proches et la collectivité.**

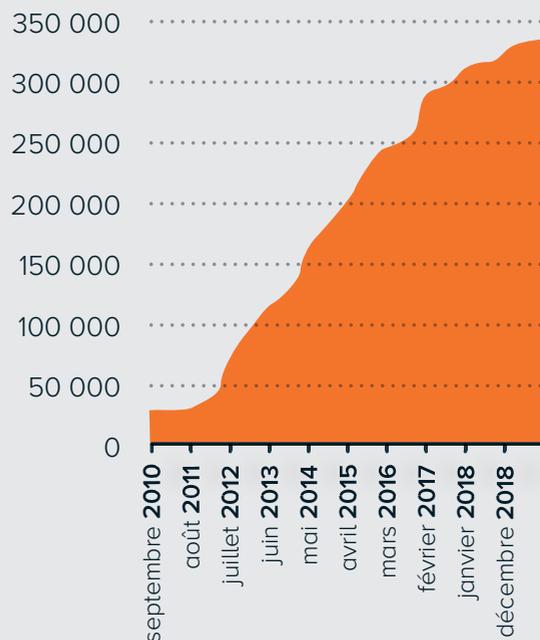
Nous refusons la logique libérale du point qui suppose que les salaires de début de carrière valent autant que ceux de fin de carrière. Nous réaffirmons que les retraites se basent sur la cotisation et la validation de trimestres acquis. **Cinq grands principes fondent notre réforme : la liberté de partir à la retraite à 60 ans, 40 annuités, 10 meilleures années, minimum vieillesse porté au seuil de pauvreté et une retraite au moins au niveau du SMIC pour une carrière complète.**

L'ÂGE DE DÉPART, POUR NOUS, C'EST 60 ANS

Toute personne doit avoir le droit à un départ en retraite à un âge raisonnable, à commencer par ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt.

Inscrits
à Pôle emploi
en catégories
A, B et C
de 60 ans
et plus

Source :
Ministère du travail



L'espérance de vie a augmenté dans les dernières décennies mais stagne désormais. L'espérance de vie en bonne santé reste stable, autour de 63 ans. C'est aussi l'âge réel moyen de départ en retraite et il est en recul sous l'effet des différentes réformes néolibérales depuis les années 1990. La priorité est donc de permettre à tout le monde de partir plus tôt pour pouvoir profiter pleinement de sa retraite.

Reculer l'âge de départ à la retraite est non seulement un scandale social mais aussi un contresens économique en bloquant le partage du temps de travail, avec les plus jeunes notamment. En outre, 360 000 personnes de plus de 60 ans sont déjà au chômage et le chômage des seniors s'accroît.

ACCORDER UNE PENSION À TAUX PLEIN POUR 40 ANNUITÉS

La préservation d'un calcul basé sur les annuités est fondamentale pour toute personne ayant commencé à travailler tôt. Les personnes ayant commencé à travailler à 20 ans ou avant doivent pouvoir partir avec un taux plein dès 60 ans. **Aujourd'hui fixé à 43, nous proposons de ramener à 40 le nombre d'annuités, sauf pour les régimes plus favorables en outre-Mer qui doivent être conservés.** Nous y intégrerons le temps passé au RSA. Diminuer le temps de travail est une nécessité sociale mais également une exigence écologique. Pour faire face aux défis que nous devons relever, la matière grise est notre meilleure ressource. Nous prendrons en compte le temps passé en études supérieures.

CALCULER LES DROITS SUR LES 10 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ AVEC UN TAUX DE REMPLACEMENT MOYEN DE 75%

Suite à la réforme Balladur de 1993, le calcul du montant des pensions de retraite se base, dans le privé, sur les 25 meilleures années d'activité. Les carrières sont de plus en plus hachées. Prendre en compte les 25 meilleures années de carrière dans le calcul de la retraite, c'est donc se baser sur des années de travail potentiellement précaires. À l'inverse, toute mesure qui réduit la période de calcul aide les carrières hachées, notamment des femmes. **Nous proposons donc de calculer le montant des pensions à partir des 10 meilleures années de carrière afin de limiter l'impact des périodes difficiles au cours de la carrière.** Par ailleurs, le calcul de la pension doit mimer le taux de remplacement moyen actuel, à hauteur de 75% pour le salaire médian.

PERSONNE NE DOIT VIVRE EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Notre système de retraites a permis de sortir nos aîné·e·s de la misère et de maintenir le taux de pauvreté des retraité·e·s à un niveau environ deux fois inférieur à celui de nos voisins européens. Toutefois, de nombreux et nombreuses retraité·e·s vivent encore dans la pauvreté. Au 1^{er} janvier 2020, le minimum vieillesse (ASPA) est fixé à 903 € pour une personne seule. C'est presque 150 € de moins que le seuil de pauvreté. Les personnes qui bénéficient de ce minimum vieillesse passent donc leur retraite dans une situation de dénuement. Ce n'est pas digne de notre pays.

Nous ne voulons plus qu'un·e seul·e retraité·e vive sous le seuil de pauvreté, actuellement fixé à 1 041 €. Nous proposons d'y indexer le minimum vieillesse et de le réévaluer à la hausse automatiquement, qu'elle qu'ait été la carrière de la personne.

ACCORDER UNE RETRAITE AU NIVEAU DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE AU SMIC

La précarité dans laquelle sont plongées des personnes qui ont travaillé toute leur vie est révoltante dans un pays aussi riche que le nôtre. Alors que les dividendes n'ont jamais été aussi élevés, les carrières précaires sont légion. Travailler toute sa vie au SMIC est déjà une difficulté chaque fin de mois. Partir à la retraite ne doit pas être une nouvelle étape qui prolonge ces inégalités.

Ainsi nous proposons que toute personne avec une carrière complète puisse partir avec une pension au moins égale au SMIC. Une personne avec une carrière complète pour qui les meilleures années rentrant dans le calcul sont au niveau du SMIC se verra donc verser une retraite égale à son salaire.

REFUSER LA PRÉCARITÉ GÉNÉRALISÉE ET ACCORDER DE NOUVEAUX DROITS

Au-delà de nos cinq grands principes, il est urgent de revenir sur les réformes paramétriques libérales qui ont cassé la solidarité du système de retraites et organisé la baisse des futures pensions si rien ne change. Il nous faut également harmoniser par le haut la reconnaissance de la pénibilité et de la précarité.

MÉTIER PÉNIBLE, DÉPART PRÉCOCE !

Certaines activités professionnelles sont caractérisées par des conditions de travail plus pénibles que d'autres (travail de nuit, gestes répétitifs, poids importants, températures extrêmes, manque d'autonomie, etc.). Elles doivent donc être compensées en ouvrant des droits supplémentaires. Notamment un départ plus rapide en retraite. Deux raisons à cela. Premièrement, les professionnel·le·s en activité pénible jouissent moins de la retraite car ils et elles sont souvent en moins bonne santé (blessé·e·s, handicapé·e·s ou usé·e·s par le travail). Deuxièmement, leur espérance de vie est réduite. **Un·e ouvrier·ère vit en moyenne 6 années de moins qu'un·e cadre.**

Nous redéfinissons donc la pénibilité selon quatre priorités :

- 1 - Nous transférons aux professionnel·le·s réuni·e·s en jurys la tâche de lister les facteurs de pénibilité dans leur branche ou secteur. Connaissant les métiers, il·elle·s sont les plus à même de les définir.
- 2 - Nous harmonisons par le haut tous les critères ainsi définis de pénibilité : lorsqu'un·e salarié·e part plus tôt dans un établissement, cela vaut pour les autres dans une situation comparable.
- 3 - Nous appliquons ces critères de façon collective. Tout·e professionnel·le d'un métier exposé à des tâches pénibles est en situation de pénibilité.
- 4 - Nous considérons la précarité comme une forme de pénibilité. Toute carrière entrecoupée ou composée de périodes précaires (c'est-à-dire de contrats courts, en horaires réduits, à durée incertaine ou qui ouvrent des droits affaiblis aux sécurités collectives) est une carrière comportant des périodes de pénibilité.

À partir de ces quatre axes, nous incluons plusieurs millions de personnes dans le champ des professions pénibles. Les assistantes maternelles par exemple, ne bénéficient pas aujourd'hui d'une prise en compte réelle de la pénibilité, alors qu'elles portent chaque jour des charges cumulées importantes, qu'elles sont exposées à du bruit et à des virus qui ont des conséquences sur leur santé et qui devraient leur permettre de partir plus tôt.

Les périodes passées dans tous ces métiers donneront droit automatiquement à des trimestres supplémentaires validés : une partie forfaitaire (pour compenser les dégâts immédiats de l'entrée en métier) et une partie selon l'ancienneté (pour compenser les dégâts cumulatifs par l'activité).

INTÉGRER LES TRIMESTRES AU RSA DANS LA RETRAITE

Les périodes de grande précarité ne sont jamais volontaires et jamais indolores. Alors qu'une poignée d'extras-riches volent des milliards en se dérobant à l'impôt, d'autres enchaînent petits boulots et cycles de pauvreté.

Nous considérons qu'un système de retraites solidaire doit aider les plus précaires. À cette fin, les périodes difficiles, à commencer par le RSA, doivent permettre la validation de trimestres de retraites, et sans cotisation, afin d'atteindre normalement les 40 annuités nécessaires à une liquidation à taux plein.

SUPPRIMER LA DÉCOTE, QUI PÉNALISE LARGEMENT LES FEMMES

La décote, c'est la double peine. Sans carrière complète, faute d'une durée suffisante de cotisation, on touche mécaniquement une retraite plus faible. Mais en plus, le système de « décote » vient sabrer une deuxième fois le montant des retraites en appliquant une baisse supplémentaire au taux de remplacement. Si vous n'avez pas 67 ans, cette « punition » appliquée par trimestre manquant s'élève à 1,25% pour les personnes nées après 1953, et c'est pire pour celles nées avant !

Exemple : salarié-e du privé, âgé de 65 ans, j'ai atteint l'âge de départ en retraite et souffre d'un travail pénible. Mais il me manque encore 13 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein. Je désire tout de même partir et cela pourrait être avec 92% de ma retraite à taux plein (152 trimestres sur 165). Mais non, en plus, on me retire 16,25 points de remplacement (=13*1,25) : je n'aurai donc que 84% de la pension espérée, soit 77% de mon salaire de référence.

Sur une retraite dont le taux plein serait de 1 100 € par mois correspondant à un salaire annuel moyen de 28 000 €, cela représente 2 300 € perdus chaque année !

En somme, toute carrière incomplète limite par essence la pension reçue. Mais la décote ajoute une baisse supplémentaire aux trimestres manquants. Dans le système Macron à points, la décote dépendra uniquement de l'âge de départ. Même si on a commencé à travailler à 16 ans, on sera sanctionné financièrement si l'on s'arrête avant 64 ans – puis 65, puis 66...

Nous supprimons cette décote qui pénalise injustement les carrières incomplètes et accentue les inégalités de carrière dans le système de retraites. Cela concerne essentiellement les femmes, dont les carrières sont plus souvent hachées. Supprimer la décote est un pas important vers l'égalité des pensions entre femmes et hommes.

LES MAJORATIONS POUR ENFANTS À ÉGALITÉ

Nous mettrons un terme aux inégalités entre parents face aux retraites. Au lieu d'accorder 10% aux pensions des femmes à partir du troisième enfant comme c'est le cas actuellement, nous augmenterons les pensions au premier enfant : 500 € annuels supplémentaires par enfant, jusqu'au 4^e enfant, pour les femmes retraitées par défaut. Que l'on soit riche ou pauvre, le gain des droits à la retraite doit être le même. L'égalité ne justifie pas que les enfants des plus aisés ouvrent des droits plus élevés que ceux des plus modestes. Au sein du couple lui-même, l'asymétrie entre parents est intolérable. Si les deux parents ont pris un congé parental égal, ils pourront se partager les 500 € par enfant à leur retraite.

UNE INDEXATION JUSTE : LES SALAIRES SUR LES SALAIRES, LES RETRAITES SUR LES PRIX !

Le jour du départ en retraite, une autre arnaque attend la plupart des jeunes pensionné-e-s : les salaires de leur carrière sont revalorisés en fonction de l'inflation (la hausse des prix) au lieu des salaires. D'apparence technique, cet argument est fondamental, car les salaires progressent plus vite que les prix. Cela signifie que le SMIC perçu il y a quinze ans est compté comme s'il suivait l'évolution des prix entre temps (24%) et non comme s'il avait suivi l'évolution générale des salaires (environ 30%). Pour reprendre cet exemple, l'ancien SMIC à 1 154 € bruts est considéré à hauteur de 1 430 € et non 1 500 €, baissant d'autant la retraite calculée.

Cette ruse est utile lorsque les prix sont bas, car elle diminue les retraites sans y paraître. Sur toute une carrière, une telle baisse des salaires annuels peut avoir un effet considérable, d'autant plus en calculant sur les 25 meilleures années. Et elle a un effet encore plus marqué pour les carrières les plus précaires pour qui les meilleures années remontent plus loin dans le passé que les carrières en progression constante ou sans épisode de chômage.

Nous y mettrons fin, en rétablissant un mode de calcul maintenant le niveau de vie des retraité·e·s par rapport aux salarié·e·s : tous les salaires passés seront indexés sur l'évolution annuelle moyenne des salaires.

Cette arnaque sur le salaire d'entrée s'accompagne d'une autre arnaque sur le montant de la retraite. Celle-ci peut avoir lieu chaque année si le gouvernement décide de geler les montants des retraites versées. Ainsi, en 2018, le gouvernement a cessé d'augmenter les retraites en fonction de la hausse des prix. Même si les loyers et les produits de première nécessité explosaient, les retraités devaient y faire face sans coup de pouce. Heureusement, la mobilisation des Gilets jaunes a permis de revenir sur la décision concernant les retraites inférieures à 2 000 € par mois.

Mais, ce sursis est provisoire et laisse un quart des retraité·e·s de côté. **Nous en ferons une règle d'or : garantir à tou·te·s les retraité·e·s que leur pension suivra chaque année la hausse des prix.**

GESTION DÉMOCRATIQUE PLUTÔT QUE PILOTAGE AUTOMATIQUE !

Pour ne pas assumer sa politique, le gouvernement introduit un « pilotage automatique » des retraites. La manière de fixer chaque année le montant des pensions dépendra de l'âge pivot (en-dessous duquel on perdra une partie de la pension) et de la valeur du point. C'est la réforme perpétuelle et sans consultation ! **La création du système par points lui-même a été confiée à de soi-disant « expert·e·s » : l'avenir de nos retraites est capturé par des instances technocratiques.** Ces dernières décident de ce qui est « problématique » et décrètent les solutions à apporter, sans consulter aucun·e assuré·e !

La Sécurité sociale appartient à ceux qui cotisent. Nous rendrons aux syndicats de salarié·e·s, d'indépendant·e·s et de fonctionnaires un véritable rôle dans le pilotage de la Sécurité sociale. Mais surtout, nous rétablirons les

élections à la Sécurité sociale, tenues de 1945 à 1967 puis, à nouveau, en 1983. C'est aux assuré·e·s de décider comment se répartissent les syndicats qui les représentent et administrent leurs cotisations, afin de rétablir de la démocratie sociale dans le pays. On pourrait également imaginer ouvrir les élections à toute personne ayant déjà cotisée. Que le Medef se présente donc, afin de mesurer sa représentativité ! **Le salaire brut, tout entier, appartient aux travailleur·euse·s**, ils doivent donc pouvoir peser sur les décisions et leurs syndicats ne peuvent être relégués à une simple gestion des caisses de retraites.

L'IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE, UN ATOUT

Réformer les retraites, c'est se projeter dans le temps long. Or, l'horizon de notre époque est le dérèglement climatique et la menace sur la survie de tous les humains, car il n'y a qu'un seul écosystème compatible avec la vie humaine. **Face au défi climatique, la planification écologique que nous proposons permettrait d'engager la bifurcation de notre modèle et de créer plus d'un million d'emplois.**

Toute société doit pouvoir compter sur des services publics solides et des mécanismes d'entraide résistants. Anticipant les conséquences de catastrophes naturelles comme celles que nous connaissons déjà, il est probable que le pays ait à faire appel à des mobilisations civiles et à certains secteurs d'activité. Les catastrophes naturelles sont déjà présentes. Des cours d'eau qui débordent à cause de crues sur des sols secs ou artificialisés, des éboulis dus à la déforestation, des destructions de fait de vents importants en outre-Mer. Il nous faudra être en mesure de répondre rapidement et en mobilisant parfois des citoyen·ne·s plutôt que l'armée. Nous souhaitons donc encourager les mobilisations civiles, tout en assurant aux personnes qui répondront à l'appel d'être récompensées pour leur sens de l'intérêt général.

Nous proposons que chaque mobilisation civile d'un·e citoyen·ne pour nécessité environnementale donne accès à des trimestres supplémentaires permettant de partir plus tôt en retraite.

L'abaissement de la retraite à 60 ans est la condition de survie de nombreuses activités bénévoles. Aujourd'hui, les retraité·e·s portent déjà à bout de bras des dizaines de milliers d'associations. Plus de la moitié des dirigeant·e·s associatif·ve·s sont à la retraite !

Le maintien du niveau de vie des retraité-e-s augmentera l'espérance de vie de toutes et tous, en bonne santé. Une réforme des retraites réellement écologiste s'inscrit dans un projet de société global qui doit permettre de partir plus tôt et de mieux vivre grâce à des services publics de qualité, notamment dans la santé, un accès à une alimentation de qualité, respectueuse des personnes et de l'environnement.

En outre, nous piloterons avec rigueur les stocks financiers qui alimentent les pensions : aujourd'hui, le Fonds de réserve pour les retraites, constitué de 130 milliards d'euros, n'hésite pas à investir dans Monsanto, Total ou l'industrie du tabac ! Le rétablissement des cotisations sociales à la place des produits financiers est donc une nécessité. **La fin du monde et la fin du mois sont bel et bien le même combat !**

FINANCER NOS RETRAITES

Le gouvernement veut bloquer à 14% du PIB la part des richesses qui revient aux retraités alors que leur nombre va augmenter. Au contraire, nous souhaitons équilibrer progressivement le système à la hauteur nécessaire à nos objectifs politiques et aux impératifs sociaux. **Plutôt que de maintenir une même taille de gâteau et d'y couper de plus petites parts, nous défendons le choix de cuisiner un gâteau plus gros.** C'est d'ailleurs ce qui a été fait jusqu'à présent.

Le programme du candidat Emmanuel Macron lui-même l'écrivait : « Le problème des retraites n'est plus un problème financier. Les travaux du Conseil d'orientation des retraites, qui font référence, le montrent : pour la première fois depuis des décennies, les perspectives financières permettent d'envisager l'avenir avec " une sérénité raisonnable " selon le Comité de Suivi des Retraites. L'enjeu aujourd'hui n'est donc pas de repousser l'âge ou d'augmenter la durée de cotisation. »

D'après le Conseil d'orientation des retraites, il faudra trouver une dizaine de milliards d'euros à l'horizon 2025 pour assurer le financement du système actuel. C'est peu au regard de la totalité des recettes et des dépenses. Avec les droits nouveaux que nous proposons, le besoin de financement est plus élevé. Mais l'équilibre sera assuré en augmentant progressivement jusqu'à 16% du PIB les dépenses de retraite à l'horizon 2040. Augmenter la part solidaire de notre économie est nécessaire : partir à 60 ans, sans pauvreté, réduire les inégalités de parcours, cela a un « prix ». Mais il n'a rien d'exorbitant. Explications.

MOBILISER LES RÉSERVES IMMÉDIATES

Plusieurs pistes permettent de lever de nombreux milliards d'euros à court terme. Des sommes sont d'ores et déjà disponibles et inemployées. Les réserves financières entreposées dans les différents régimes spécifiques de retraite et dans le Fonds de réserve pour les retraites représentent un stock de 130 milliards d'euros. La Caisse d'amortissement de la dette sociale devrait ainsi rapporter 24 milliards d'euros annuels dès 2024. L'argent est là et le système ne présente aucun problème financier. Rappelons également que l'ensemble de la dette sociale (incluant celle du système de retraites, de l'assurance maladie, de l'assurance chômage, etc.) ne représente que 9 % de la dette publique totale.

D'autres marges de manœuvres existent. De manière générale, toute augmentation des salaires représente mécaniquement une rentrée de cotisations et donc de l'argent pour financer les retraites d'aujourd'hui. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes pourrait dégager 5 milliards d'euros par an. En augmentant les salaires des femmes pour les aligner sur les salaires des hommes, on règle une grande partie du besoin instantané de financement. Renforcées par la loi PACTE de 2018, les niches fiscales sur les retraites complémentaires nous privent de 5 milliards d'euros supplémentaires. Nous les supprimerons. Nous reviendrons enfin sur l'exonération de cotisations patronales nées de la transformation du CICE.

En outre, des transferts internes à la Sécurité sociale, depuis l'assurance-chômage et la branche famille, assurent 5% du montant des pensions. Toute politique favorable à ces branches, qui les met en excédent, se répercute indirectement positivement sur le financement des retraites.

PARTAGER LES RICHESSES

Mais à long terme, la question des retraites est une question de partage de la richesse produite. Depuis les années 1980, la part des dividendes versés aux actionnaires a triplé. En 1983, on travaillait en moyenne deux semaines par an pour les actionnaires ; aujourd'hui plus de six semaines. Voici où trouver l'argent. **Pour partager les richesses produites, il est urgent de redonner au travail sa juste place en augmentant les salaires et partageant le temps de travail.** Même s'il n'existe pas de leviers juridiques immédiats pour déplacer le partage de la valeur ajoutée, cet objectif implique d'en finir avec les politiques libérales et comptables qui assèchent l'activité et diminuent le montant des ressources sociales.

Le partage de la richesse entre salarié-e-s et actionnaires a été profondément déformé en quarante ans. Chaque année, les actionnaires s'approprient plus de 150 milliards d'euros (8 points de PIB) qui devraient revenir aux salarié-e-s. Alors que nous n'avons besoin que de 2 points de PIB dans 20 ans pour des retraites dignes ! Augmenter la part consacrée aux salaires et aux cotisations, c'est aussi financer nos retraites socialisées. La seule application de la cotisation vieillesse déplafonnée (voir glossaire) à 2,3% sur cette somme suffit ainsi à lever 4,4 milliards. Quant à la cotisation plafonnée portée à 15,45% sur les mêmes salaires, elle générerait plus de 20 milliards d'euros par an.

Augmenter le volume de salaires versés permet aussi d'en augmenter la part dans la richesse nationale. **Une stratégie de planification écologique**

subordonnée à la règle verte (ne pas prendre d'avantage à la nature qu'elle ne peut reconstituer) **constitue l'instrument majeur de création d'emplois.** Par exemple, atteindre 100% d'énergies renouvelables à horizon 2050 nécessite la création de 400 000 emplois. Transformer notre modèle agricole pour passer d'un modèle intensif en chimie à l'agriculture paysanne relocalisée, intensive en emplois et plus respectueuse de l'environnement requiert 200 à 300 000 nouveaux emplois paysans. La mise en place de notre plan pour une économie de la mer repose sur 200 000 emplois nouveaux. Autant de cotisations supplémentaires pour financer les retraites à court terme : **100 000 emplois créés, c'est 1,3 milliard d'euros de cotisations.**

De plus, le temps partiel subi, le chômage et le sous-emploi nous privent des talents professionnels susceptibles de ramener à l'équilibre financier nos régimes de Sécurité sociale. Actuellement, 1 million d'employé-e-s gagnent moins de 855 € par mois avec leur emploi. Les porter au SMIC rapporterait à court-terme des centaines de millions d'euros supplémentaires et permettant de reprendre une part de la richesse produite aux actionnaires.

COTISER PLUS ET COTISER MIEUX

Les options proposant uniquement une augmentation de la masse salariale sont cependant des solutions neutres sur l'équilibre à long terme, car les montants de retraite à servir augmentent proportionnellement. L'augmentation du taux de cotisation en parallèle de l'augmentation des salaires est donc le principal levier pour financer notre projet. Cela ne signifie pas que les salaires nets devront baisser, ils continueront à croître. Depuis 1967, le taux de cotisation de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) a doublé : il est passé de 8,5% à 17,75%. Cette réévaluation permettra de consacrer une petite partie des hausses de salaire aux retraité-e-s. Avec un point de cotisation en plus, les caisses d'assurance-vieillesse reçoivent environ 5 milliards d'euros supplémentaires. Nous proposons de les porter à hauteur de 19% au terme d'une négociation collective nationale, soit une hausse d'1,25 point.

.....

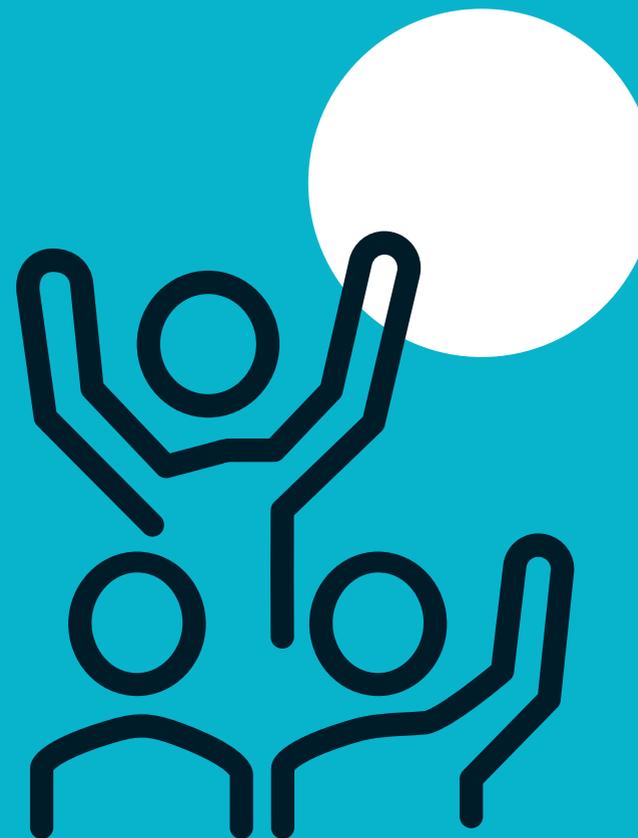
Cotiser plus en gagnant plus : si je gagne 2 500 € brut, que les taux de cotisation vieillesse augmente d'un point et que je reçois une hausse de salaire de 2%, que se passe-t-il ? Au lieu d'acquitter 444 € de cotisations sur un salaire de 2 500 €, j'en acquitte 478 € sur un salaire de 2 550 €. Bilan : il me reste 2 071 € net, contre 2 056 € nets auparavant. Tout le monde y a gagné, mon salaire et nos retraites !

.....

En outre, rappelons-nous que la Sécurité sociale a un budget séparé de celui de l'État. Équilibrés sous le gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002), les comptes de la Sécurité sociale ont été déséquilibrés par les exonérations massives de cotisations sociales depuis 2002. Ces exonérations étaient encore compensées par le budget de l'État en 2019, à hauteur de 40 milliards d'euros par an. Mais Macron a fait adopter une disposition pour mettre fin à cette compensation automatique. **Il vide les caisses pour imposer des mesures d'austérité : récupérons l'argent et réintroduisons la compensation automatique !**

De plus, certains revenus ne cotisent pas à l'assurance vieillesse. Dans de nombreux cas, ce sont des rémunérations détournées de l'assiette salariale et qui doivent participer à la solidarité : l'intéressement, la participation, les *stocks-options*, l'épargne salariale et l'indemnité des sénatrices et sénateurs seront frappés d'une cotisation dé plafonnée à 2,3%. Cette dernière pourrait rapporter près d'un milliard sur l'ensemble de ces cinq types de revenus. Mais si elle s'appliquait également aux revenus financiers des entreprises, elle pourrait lever jusqu'à 8 milliards d'euros de recettes complémentaires pour assurer les plus âgé-e-s d'entre nous.

Enfin, l'harmonisation par le haut au sein d'un système unique améliore la lisibilité de la Sécurité sociale. La difficulté des citoyen-ne-s à se mobiliser réside aussi dans l'éclatement et la complexité technique du système. Nous le voyons chaque année au moment de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale : les mauvais coups du gouvernement portés à notre Sécurité sociale ne trouvent pas toujours un écho dans l'opinion en raison de leur caractère technique. Leurs effets sont pourtant très concrets sur la vie quotidienne de millions de personnes. Outre la multiplicité des statuts, certaines contributions consenties par les salarié-e-s sont elles-mêmes floues : le forfait social, par exemple, finance aussi bien les risques de maladie que de vieillesse, sans contribuer directement à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse mais en étant versé dans le Fonds de solidarité vieillesse. Nous établirons une feuille de paie lisible, grâce à laquelle tous les salarié-e-s sauront clairement le taux et la destination de chacune des cotisations dont ils s'acquittent. Ils réaliseront que toute « exonération » leur retire quelque chose ! **L'harmonisation par le haut au sein d'un système unique en améliore la lisibilité.** Elle permet aux assuré-e-s de mieux comprendre les ressorts de leur couverture sociale et de pouvoir participer à sa défense.



CONCLUSION : Les mauvais jours finiront

Notre système de retraites actuel est l'un des plus protecteurs au monde.

Il n'est pas du tout en faillite. De nombreuses marges de manœuvre financières sont à disposition. Pour autant, il a subi les coups de canif répétés de 30 années de réformes libérales. Il peut être amélioré en revenant aux fondamentaux de la Sécurité sociale. Alors, pourquoi vouloir briser les mécanismes de solidarité entre générations et au sein d'une même génération ? Tandis que les jeunes peinent à s'insérer dans l'emploi et que les actifs de plus de 60 ans sont en grande partie au chômage ou en arrêt maladie, pourquoi allonger la durée du travail ? Pourquoi introduire « un âge pivot » à 64 ans qui se reportera chaque année davantage ? La financiarisation de notre économie met en danger les biens communs et donne au capital toujours plus de rentes. Le modèle libéral et austéritaire fait grimper les profits toujours plus haut, au détriment des revenus du travail qui ne permettent plus de vivre dignement pour beaucoup. Pourquoi inventer un système par points qui, parce qu'il rendra indigent la répartition des pensions, sera juteux pour les assurances privées ? Pourquoi casser la stabilité d'un système qui a fait ses preuves et diminuer les retraites du grand nombre ? À raison, la majorité des Français-e-s ne le comprend pas.

Le gouvernement essaie de détourner la colère par des éléments de langage qui font passer des vessies pour des lanternes. « L'universalité » vantée du dispositif est l'arnaque du siècle. C'est une négation de la pénibilité, des facteurs structurels des inégalités femmes - hommes, des différences d'espérance de vie en fonction des métiers. **Le projet macroniste est une fabrique de perdant-e-s.** Sous le prétexte d'égalité entre les euros cotisés, il brise les solidarités qui existent envers les carrières précaires et les salaires les plus modestes.

Une autre logique permettrait d'approfondir la solidarité de notre système de retraites. Elle repose sur l'extension des droits et la mise en commun croissante des richesses. Elle nécessite d'être à l'écoute de la population qui refuse leur grande régression. Elle suppose d'affronter les lobbies privés et les intérêts des banques et des assurances. **Notre ambition, c'est que nos enfants vivent, demain, mieux que nous.**

« On vit plus longtemps, on doit donc travailler plus longtemps », répètent en boucle les défenseurs de cette réforme inique. C'est le vieux monde qui s'exprime. Celui qui ne voit pas que la productivité a augmenté et que les enjeux de demain ne sont pas seulement gestionnaires. Si l'on veut sérieusement répondre à l'urgence climatique, il faut redéfinir les besoins. Repenser ce que l'on produit et partager les temps de la vie.

La vision du gouvernement est technocratique et soumise aux normes du marché. Leur logique par points passe à côté de l'essentiel : la solidarité et le progrès humain. Nous lui opposons toutes les raisons de garantir demain, pour chacune et chacun, une retraite digne et des jours heureux.

GLOSSAIRE

Âge pivot (ou âge d'équilibre) : dans le cadre de la réforme Delevoye, l'âge pivot est l'âge en dessous duquel le montant des pensions de retraite ferait l'objet d'une décote. Il est fixé à 64 ans mais reculera en fonction de l'allongement de l'espérance de vie.

Cotisations (plafonnées et déplafonnées) : une partie des salaires bruts est versée aux caisses d'assurance-vieillesse, pour financer la retraite des pensionné·e·s actuel·le·s. En dessous d'un « plafond de la sécurité sociale », on cotise pour s'ouvrir des droits. Au dessus, on cotise pour assurer le financement du système, sans ouvrir de droits. Ce « plafond » est fixé à 3 377 € bruts en 2019. Ainsi, de 1 à 3 377 € bruts, 15,45% du salaire est prélevé et distribué. Ce versement ouvre le droit à une pension pour la personne qui s'en acquitte, lorsqu'elle réunira les conditions de son propre passage à la retraite. Au-delà, une autre cotisation de solidarité (dite « déplafonnée ») est appliquée : elle est fixée à 2,3% du salaire brut, mais n'ouvre pas de droit à une pension.

Décote : réduction définitive appliquée au montant de la pension de retraite. Actuellement, l'abattement ou la décote est de 1,25% pour chaque trimestre manquant pour un·e assuré·e né·e en 1953. Avec la réforme du gouvernement elle s'appliquera toujours mais le gouvernement ne précise pas son montant dans son nouveau système.

Retraite par capitalisation : l'épargnant·e achète des droits futurs à un établissement financier par des versements périodiques. Ces sommes sont placées dans la sphère financière et c'est une part des bénéfices générés par ce placement qui permettra de recevoir une pension. Le système de retraite par capitalisation est l'antithèse du système de retraite par répartition. Il favorise l'individualisation et est particulièrement dangereux en période d'instabilité financière.

Retraite par répartition : c'est le système imaginé par les « pères fondateurs » de la Sécurité sociale. Les salarié·e·s cotisent pour assurer les pensions des retraité·e·s et acquièrent des droits qui leur permettront à leur tour de bénéficier d'une pension. Il est basé sur la solidarité intergénérationnelle. Le système français fonctionne sur le mode redistributif : les pensions des retraité·e·s sont indépendantes du montant total des cotisations qu'ils ont versé dans leur vie active. Il permet aux salarié·e·s modestes de bénéficier de la solidarité des hauts revenus.

Une proposition de la **France insoumise**

L'AVENIR EN COMMUN

Retrouvez toutes les informations
sur le programme de la France insoumise
sur www.avenirencommun.fr

